29.—Bétail sur pied vendu aux parcs à bestiaux, aux conserveries et directement à l'exportation, par province, 1958 (fin)

(Sans Terre-Neuve)

Bestiaux	Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskat- chewan	Alberta	Colom- bie-Bri- tannique	Total
Veaux. Aux parcs à bestiaux. Aux conserveries. A l'exportation. Centres ruraux d'autres provinces!	8,313 21,086 733	318,947 110,826 207,517 604	241,646 99,365 129,147 13,134	101,145 59,274 40,280 1,398	161,017 126,925 14,974 2,394	203,642 130,940 59,780 2,928	8,420 3,577 3,351 664	1,064,996 539,220 476,135 21,855
Porcs Aux parcs à bestiaux Aux conserveries A l'exportation	134,307 4 133,900	1,128,994 85,652 1,043,337	2,184,856 385,274 1,798,304 1,278	464,432 103,123 361,297	16,724 704,508 113,629 590,572 307	9,994 1,817,755 179,177 1,633,009 5,569	828 31,658 296 31,274 88	27,786 6,466,510 867,155 5,591 ,693 7,662
Moutons et agneaux Aux parcs à bestiaux Aux conserveries A l'exportation Centres ruraux d'autres	41,771 3,348 38,334 89	129,636 22,244 107,392	152,908 63,239 88,397 1,272	34,187 11,273 22,139 427	44,838 18,340 14,334 3,135	166,526 52,565 94,753 18,443	24,397 2,812 20,199 968	594,263 173,821 385,548 24,334
provinces1 Total, mouvement intérieur2			_	348	9,029	765	418	10,560
BovinsVeauxMoutons et agneaux	-	1,654 89	152,971 61,038 18,869	11,252 913 1,910	45,323 8,675 1,342	127,783 46,441 12,670	1,387 439 1,116	340,502 117,595 35,907

¹ Animaux passant par des parcs à destination de centres ruraux situés hors de la province d'origine. ² Des parcs et conserveries aux fermes, en transit direct des centres ruraux d'une province à ceux d'une autre province.

Section 3.—Entreposage ordinaire et frigorifique*

L'entreposage occupe une place importante parmi les moyens grâce auxquels les facteurs "lieu", "temps" et "possession" ajoutent une valeur aux produits de l'industrie. Son importance s'est accentuée depuis l'adoption de l'entreposage frigorifique pour la conservation des denrées périssables.

Le grand problème que pose la préparation d'une statistique sur l'entreposage naît de la difficulté de déterminer nettement ce qu'il faut considérer comme stocks en entrepôt. La vie commerciale est devenue une chose compliquée, surtout depuis que les magasins à rayons et les magasins en série sont devenus des éléments bien particuliers du commerce de détail, et il arrive souvent que l'entreposage s'effectue en rapport étroit avec le commerce. Cependant, si l'on s'en tient à la stricte définition économique d'entreposage, le terme ne doit s'appliquer qu'aux éléments qui ajoutent la valeur du facteur "temps" à celle du facteur "forme", produit des industries de l'extraction et de la fabrication. Comme les entrepôts intimement rattachés au commerce de détail sont le plus souvent de commodes endroits d'emmagasinage temporaire des marchandises transportées du manufacturier ou du grossiste au consommateur, ils ne sont pas, au sens économique strict, des services qui ajoutent la valeur du facteur "temps" aux denrées possédant déjà la valeur du facteur "forme". Puisqu'il faut tirer une ligne de démarcation bien nette et qu'il n'existe pas de statistique distincte de cette branche de l'entreposage, il a été jugé opportun de restreindre la définition de l'entreposage au sens qu'il revêt ici.

La statistique de l'entreposage est groupée dans la présente section. La sous-section 1 porte sur les entrepôts à grains autorisés. La sous-section 2 vise les entrepôts frigorifiques sans lesquels les aliments périssables, comme viandes, produits laitiers, poisson et fruits ne pourraient être échangés ou distribués sur une vaste échelle; elle contient aussi des données sur les stocks de vivres en main. La sous-section 3 porte sur l'entreposage du pétrole et de ses dérivés, et la sous-section 4 sur les entrepôts publics et douaniers. Les entrepôts affectés spécialement aux tabacs et aux boissons alcooliques sont étudiés à la sous-section 5; ces entrepôts dits d'accise sont confiés à la surveillance étroite d'agents de l'accise qui contrôlent toutes les entrées et sorties de stocks.

^{*} La matière de la présente section provient de diverses divisions des ministères de l'Agriculture, des Pécheries, des Mines et Relevés techniques, du Revenu national ainsi que du Bureau fédéral de la statistique.